



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

**Séance du 10/03/2025**

**OBJET : Remboursement de frais (voyage scolaire)**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 20**

**Nombre d'exprimés : 24**

**Date convocation 26/02/2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Pierre REBUT, Ludivine CHERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Karim MOYENIN OUARDI, Linda BEGGUI, Bruno PONNET, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Luc FERJULE donne pouvoir à Jean-Luc LAFOND

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Emmanuelle SCHARFF donne pouvoir à Liliane BLAISE

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHERICI

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Il est rappelé que les coûts relatifs au transport pour un voyage scolaire relèvent de dépenses prises en charge par la commune.

L'école René CASSIN organise un voyage scolaire sur Nantes du 4 au 11 avril 2025 dont le déplacement se fera par train. Les conditions générales de vente de la SNCF n'autorisent plus le règlement par mandat administratif. Ainsi, la coopérative de l'école primaire René Cassin a avancé les frais pour l'achat de 50 billets pour un montant de 4 367,50 €. Il convient de la rembourser pour l'avance des frais sur justificatif.



**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité des votants**

**1°) DECIDE** de rembourser la coopération de l'école Renée Cassin pour l'avance des frais de transport pour la sortie scolaire à Nantes, sur justificatif

**2°) DIT** que les crédits sont prévus au budget

**Le Maire,  
Daniel POMERET**

**Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND**